

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04038 Numéro SIREN : 507 680 668 Nom ou dénomination : GENUYT ET ASSOCIES
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2019 sous le numéro de dépôt 121791



20191217912018

DATE DEPOT : 25/11/2019

N° DE DEPOT : 121791

N° GESTION : 2010B04038

N° SIREN : 507680668

DENOMINATION : GENUYT ET ASSOCIES

ADRESSE : 6 avenue du Coq 75009 PARIS

MILLESIME : 2018

.

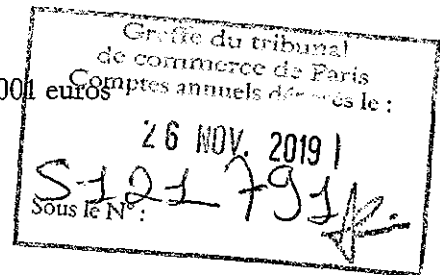
GENUYT ET ASSOCIES

Société par Actions Simplifiée au capital de 302 001 euros

Siège social : 6 avenue du Coq

75009 PARIS

RCS PARIS 507 680 668



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 24 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-quatre avril,
A 11 heures 30,

Les associés de la société GENUYT ET ASSOCIES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sis 6 avenue du Coq à PARIS (75009), sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine GENUYT, en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Jean PICOU est appelé comme scrutateur.

Monsieur Philippe DE LA CHAISE, Commissaire aux Comptes de la société, régulièrement convoqué, est excusé

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 302 000 actions sur les 302 001 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 août 2018,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 août 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération du Président,
- Rémunération du Directeur Général.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 302 000

Voix contre : /

Non votant : /




DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018 s'élevant à 125 783 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 97 641 euros

En totalité au compte « Report à Nouveau ».

soit 97 641 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2015 : Néant

Exercice clos le 31 août 2016 : Néant

Exercice clos le 31 août 2017 : Néant

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 302 000

Voix contre : /

Non votant : /

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve, en tant que de besoin, chacune desdites conventions, à savoir :

Prestations de services facturées à la société GENUYT ET ASSOCIES :

Associés concernés :

Monsieur Antoine GENUYT, Président de la société,
Monsieur Charles-Antoine GENUYT, Directeur Général de la société,
La société GT FINANCES associé

1/ Monsieur Antoine GENUYT a facturé à la société :

par l'intermédiaire de son activité libérale 75.000 euros HT

par l'intermédiaire de la société GT FINANCES, dont il est le Gérant 178.735 euros HT

Convention adoptée.

Voix pour : 75 450

Voix contre : /

Non votant : /



3



DS (Etant précisé que Monsieur Antoine GENUYT, la société GT FINANCES et la société n'ont pas pris part au vote de la présente convention.)

2/ La société a consenti par acte sous seing privé en date du 31 juillet 2018, un prêt en principal de 160.000 € à la société GT FINANCES d'une durée de 3 ans remboursable in fine le 31 juillet 2021 au taux annuel de 1%.

Convention adoptée.

Voix pour : 75 450

Voix contre : /

Non votant : /

DS (Etant précisé que Monsieur Antoine GENUYT, la société GT FINANCES et la société n'ont pas pris part au vote de la présente convention.)

3/ Monsieur Charles-Antoine GENUYT a facturé à la société :
par l'intermédiaire de la société CAG CONSEILS, dont il est le Gérant 112.000 euros HT

Convention adoptée.

Voix pour : 211 650

Voix contre : /

Non votant : /

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Antoine GENUYT, Président de la société, a exercé ses fonctions à titre gratuit au titre de l'exercice clos le 31 août 2018.

L'Assemblée Générale fixe la rémunération annuelle brute de Monsieur Antoine GENUYT à la somme de trois mille euros (3 000 €), au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2018.

Monsieur Antoine GENUYT pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 302 000

Voix contre : /

Non votant : /

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la rémunération annuelle brute perçue par Monsieur Charles-Antoine GENUYT, Directeur Général de la société, qui s'est élevée à la somme de trois mille euros (3 000 €) au titre de l'exercice clos le 31 août 2018.

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Charles-Antoine GENUYT, Directeur Général de la société, a exercé ses fonctions à titre gratuit à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'à sa date de démission ce qui est accepté par ce dernier.

Cette résolution est adoptée.

Voix pour : 302 000

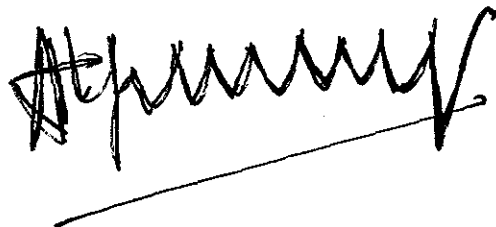
Voix contre : /

Non votant : /


4


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.A smaller, more compact handwritten signature in black ink, featuring a few loops and a short horizontal stroke.

Philippe de La CHAISE
Expert Comptable ~ Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
11, rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

SAS GENUYT & ASSOCIES

6, avenue du COQ
75009 PARIS

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2018

SAS GENUYT & ASSOCIES
6, avenue du COQ
75009 PARIS

RG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Août 2018

Aux Associés

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GENUYT & ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie 6 « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

Les provisions sur les actifs circulants, notamment en ce qui concerne les créances clients, ainsi que l'enregistrement des prestations intra groupe à leur juste valeur.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données, les hypothèses, et le caractère raisonnable sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne

Philippe de La CHAISE
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
11, rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 20 février 2019

Le commissaire aux comptes

Philippe de LA CHAISE
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
11, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS
Tél. 01 47 54 91 32 - Port. 06 14 65 56 32
Fax 01 47 54 92 20 - pdelachaise@pdic.fr

Philippe de LA CHAISE

| 

Philippe de la CHAISE
Expert Comptable ~ Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
11, rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

SAS GENUYT & Associés

6, avenue du COQ
75009 - PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Août 2018

Philippe de la CHAISE
Expert Comptable ~ Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
11, rue Jouffroy d'Abbans
75017 PARIS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2018

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée

J'ai été avisé des conventions suivantes, visées à l'article L. 227-10 du code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé. Il s'agit de prestations de service facturées à votre société.

Associés concernés :

Monsieur Antoine GENUYT, Président de votre société

Monsieur Charles Antoine GENUYT, directeur général de votre société

Monsieur Antoine GENUYT a facturé à votre société

Par l'intermédiaire de son activité libérale

75 000 € HT

Par l'intermédiaire de la SARL GT FINANCES dont il est le gérant

178 735 € HT

Monsieur Charles Antoine GENUYT a facturé à votre société :

Par l'intermédiaire de la SARL C.A.G. CONSEILS dont il est le gérant 112 000 € HT

A Paris, le 20 Février 2019

Le Commissaire aux Comptes

Philippe de LA CHAISE
Expert Comptable - Commissaire aux Comptes
11, rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS
Tél. 01 47 54 91 32 - Port. 06 14 65 56 32
Fax 01 47 54 92 20 - pdelachaise@pdic.fr

Philippe de LA CHAISE



Désignation de l'entreprise : Cabinet GENUYT & Associés		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 6 avenue du Coq		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 5 0 7 6 8 0 6 6 8 0 0 0 2 1		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31082018						
		N-1 31082017						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CK	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	32 983	AG	27 491	5 491	
		Fonds commercial (I)	AE	852 743	AI		852 743	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	264 721	AU	282 051	62 670	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU	3 750	CV		3 750
			Créances rattachées à des participations	BE		BO		
Autres titres immobilisés			BD	1 510	BE		1 510	
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BH	47 922	BI		47 922			
TOTAL (II)		BJ	1 203 629	BK	229 543	974 086		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 000	BW		1 000	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 049 732	BY	91 492	958 240	
		Autres créances (3)	BZ	319 614	CA		319 614	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	222	CE		222	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	9 621	CG		9 621		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	44 812	CI		44 812		
	TOTAL (III)	CJ	1 425 001	CK	91 492	1 333 509		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 628 630	1A	321 035	2 307 595		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	47 922	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :			Créances :		

Désignation de l'entreprise Cabinet GENUYT & Associés		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 302 001)	DA	302 001	302 001
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	51 053	51 053
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 200	24 812
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	311 737	191 343
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	97 641	125 783
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	792 632	694 991
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	29 117	19 105
	TOTAL (III)	DR	29 117	19 105
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	607 439	393 449
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	395 414	415 494
	Dettes fiscales et sociales	DY	460 975	422 922
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 997	12 115
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	15 020	14 100
	TOTAL (IV)	EC	1 485 845	1 258 080
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 307 595	1 972 176
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 161 582	1 167 540
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	197 311	262 837	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Cabinet GENUYT & Associés		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	2 288 884	FH		FI	2 288 884	2 375 128	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 288 884	FK		FL	2 288 884	2 375 128	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	23 363	43 474	
	Autres produits (1) (11)					FQ	817	18 294	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 313 063	2 436 896	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 215 972	1 255 277	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	37 603	31 775	
	Salaires et traitements *					FY	679 156	617 477	
	Charges sociales (10)					FZ	314 317	276 739	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	20 207	20 023
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	13 023	40 576
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	12 457	
	Autres charges (12)					GE	59	4 787	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 292 794	2 246 653	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	20 269	190 242		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	16	16	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	16	16	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	16 598	23 631	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)					GU	16 598	23 631		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(16 582)	(23 615)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 687	166 627		

Désignation de l'entreprise Cabinet GENUYT & Associés				Néant ☐ *		
				Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	251 250 1 200	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	251 250 1 200	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	67 805 2 223	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	75 250 5 250	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	143 055 7 473	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	108 195 (6 273)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	14 241 34 571	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 564 329 2 438 111	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 466 688 2 312 329	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)				HN	97 641 125 783	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 719 4 121	
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	10 698 4 851	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels				143 055	251 250	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/08/2018

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités	1 260	
Charges except de gestion	66 545	
Ven immobilisations incorporelles	74 000	
Ven immobilisations financieres	1 250	
Produits cession immobilisations incorporelles		250 000
Produits cession immobilisations financières		1 250
Totalisation	143 055	251 250

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise Cabinet GENUYT & Associés										Néant ☐		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	955 189	KE		KF	6 377	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	125 841	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	40 998	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	117 895	LC		LD	9 704	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	243 736	LO		LP	50 702	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	5 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P	1 510	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	37 548	1U		1V	10 374		
TOTAL IV					LQ	44 058	LR		LS	10 374		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	1 242 983	ØH		ØJ	67 453	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		3		4				
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LW	885 726	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	4 398	MN	121 443	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	40 998	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	25 319	MT	102 280	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY	29 717	NH	264 721	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
		Autres participations					IØ		ØX	1 250	ØY	3 750
Autres titres immobilisés					II		2B		2C	1 510		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	47 922		
TOTAL IV					I3		NJ	1 250	NK	53 182		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	106 807	ØL	1 203 629	
								ØM				

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Cabinet GENUYT & Associés										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	28 446	PF	886	PG	1 840	PH	27 491	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	117 662	QE	4 439	QF	4 398	QG	117 703	
	Matériel de transport		QH		QI	1 556	QJ		QK	1 556	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	94 785	QM	13 326	QN	25 319	QO	82 793	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	212 447	QV	19 321	QW	29 717	QX	202 051	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	240 893	ØP	20 207	ØQ	31 557	ØR	229 543	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de vues de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **Cabinet GENUYT & Associés**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	25 480	UF	12 664
		UG		UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : Cabinet GENUYT & Associés										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	47 922	UV	47 922	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	1 049 732		1 049 732					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	400		400					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	31 243		31 243					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	74 420		74 420					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	28 308		28 308					
	Groupe et associés (2)			VC	154 310		154 310					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	30 933		30 933					
	Charges constatées d'avance			VS	44 812		44 812					
	TOTAUX			VT	1 462 080	VU	1 462 080	VV				
	RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
des			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	197 311		197 311						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	410 128		90 864		245 534		73 730		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	5 000				5 000				
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	395 414		395 414						
Personnel et comptes rattachés			8C	136 231		136 231						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	82 184		82 184						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	228 138		228 138						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 422		14 422						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	1 997		1 997						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	15 020		15 020						
TOTAUX			VY	1 485 845	VZ	1 161 582		250 534		73 730		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	334 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	54 164	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : Cabinet GENUYT & Associés		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/08/2018	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint } moins part déductible * à réintégrer :			WA	97 641
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	862
	Taxes sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	2 539
	{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) }			RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	
	Charges financières (art. 212 bis) *			XZ	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				
TOTAL I				WR	146 046
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)				WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				WV	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				WH	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				WP	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				WW	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				XB	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				I6	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				WZ	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				XA	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				ZY	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				XD	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				XF	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				XS	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				XG	23 578
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées				Y2	
TOTAL II				XH	23 578
Régime des sociétés mères et des filiales *					
Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation)				2A	
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					
Majoration d'amortissement *					
Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)				K9	
Entreprises nouvelles 44 sexies				L2	
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)				L5	
Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)				L6	
Société d'investissement immobilier cotée (art. 208C)				K3	
Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				PA	
Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)				OV	
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				IF	
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Dédutions diverses à détailler sur feuille séparée				X9	
Créance dégagee par le report en arrière de déficit				ZI	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
III. RESULTAT FISCAL				TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	122 468
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT(reportable en avant (ligne XO)				XN	122 468
				XO	0

Désignation de l'entreprise Cabinet GENUYT & Associés		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DEFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	105 115
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9I
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : Cabinet GENUYT & Associés										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	191 343	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB	5 388			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	125 783		Dividendes		- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves		ØE			Autres répartitions			ZE				
						Report à nouveau			ZF				
	TOTAL I		ØF	317 125		TOTAL II			ZG	311 737			
										NB : le total I doit nécessairement être égal au total II		ZH	317 125
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
						Exercice N :		Exercice N-1 :					
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ	15 629					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	669 798	652 567				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	255 493	XQ	267 279	262 203				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	24 564	39 470				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	254 331	301 037				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	1 215 972	1 255 277				
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	9 394	8 971				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	28 209	22 804				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	37 603	31 775				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	464 170	482 042				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	221 367	204 394				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *						ØB	653 038					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		ID		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **Cabinet GENUYT & Associés** Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 Logiciels	1 840		1 840		
	2 Fonds de commerce	74 000				74 000
	3 Aménagements	4 398		4 398		
	4 Matériel de bureau	25 319		25 319		
	5 Titres de participation	1 250				1 250
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2	250 000	176 000	176 000			
	3						
	4						
	5	1 250					
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))			176 000				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(B)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise :		Cabinet GENUYT & Associés	Néant ☒			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.						
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **Cabinet GENUYT & Associés**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ⑦	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑩	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ⑧ + ⑨ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ⑧	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ⑨	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFRP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Cabinet GENUYT & Associés				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Cabinet GENUYT & Associés		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01092017 et clos le : 31032018		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 288 884	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	10 698	
TOTAL 1	OX	2 299 582	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	817	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	817	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	687 070	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	264 388	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	2 202	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	59	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	953 718	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 346 681	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA	1 346 681	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 299 582	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP	19	
dont apprentis	YF	4	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)1/2 (1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2018

N° SIRET 50768066800021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Cabinet GENUYT & Associés

ADRESSE (voie) 6 avenue du Coq

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 286 901

I. CAPITAL DEVENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DEVENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PICOU Prénom(s) Jean

Nom marital % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 60 400

Naissance : Date 25091962 N° département 12 Commune LA TERRISSE Pays FRANCE

Adresse : N° 120 Voie Boulevard de la Chapelle

Code postal 75018 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique GENUYT Prénom(s) Antoine

Nom marital % de détention 45,00 Nb de parts ou actions 135 900

Naissance : Date 11011957 N° département 22 Commune SAINT BRIEUC Pays FRANCE

Adresse : N° 3 Voie Square Moncey

Code postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2018

N° SIRET 50768066800021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Cabinet GENUYT & Associés

ADRESSE (voie) 6 avenue du Coq

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 15 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 286 901

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GENUYT Prénom(s) Charles Antoine

Nom marital % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 75 500

Naissance : Date 23051984 N° département 75 Commune PARIS Pays FRANCE

Adresse : N° 8 Voie Rue Dèves

Code postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/08/2018

N° SIRET

507680668

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE Cabinet GENUYT & Associés

ADRESSE (voie) 6 avenue du Coq

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique SAS Dénomination ACTHEOS

N° SIREN (si société établie en France) 507680668

% de détention 33,33

Adresse : N° 6 Voie Avenue du coq

Code postal 75009

Commune PARIS

Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination ACTHEOS CONSEIL

N° SIREN (si société établie en France) 817866700

% de détention 33,33

Adresse : N° 6 Voie Avenue du Coq

Code postal 75009

Commune PARIS

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise Cabinet GENUYT & Associésdu 01/09/2017Adresse 6 avenue du Coq75009 PARISau 31/08/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE	
1	PICOU Jean	Chef de Groupe	120, Boulevard de la Chapelle	75018 PARIS
2	DUPOY Philippe	Directeur de Mission	12, rue César Franck	75015 PARIS
3	MALTOUR Hubert	Chargé de Mission	68, Place du Général de Gaulle	60280 MARGNY-LES-COMPIEGN
4	GAUTHIER Gilles	Chargé de Clientèle	4, rue du Rosset	91510 LARDY
5	NDOKO-MOULOUNDA Gilles Roland	Chef de Mission	14b, rue Jules Ferry	92400 COURBEVOIE
6				
7				
8				
9				
10				

REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	91 559			91 559				91 559
2	62 447			62 447	2 502			64 949
3	64 336			64 336	366			64 702
4	50 166			50 166	3 556			53 723
5	43 333			43 333	2 230			45 564
6								
7								
8								
9								
10								
**	311 842			311 842	8 654			320 497

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		2 318
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		18 065
Total		20 383

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	340 879	- de l'exercice ⑩	122 468
- de l'exercice précédent ⑩	336 916	- de l'exercice précédent ⑩	156 180

Nom et qualité du signataire

GENUYT Antoine

Président

A PARIS.....

Signature,

le 14/12/2018.....

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quater F du code général des impôts)

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille ¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Exercice du 01/09/2017 au 31/08/2018

Année civile

Dénomination de l'entreprise :	Cabinet GENUYT & Associés	N° SIREN :	507680668
		Nature de l'activité exercée :	Activités comptables
Adresse :	6 avenue du Coq 75009 PARIS		
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

☐

Dénomination de la société mère :	
Adresse :	
N° SIREN :	

I - DÉTERMINATION DES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT ²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	20 909
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	10 455

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	

II - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	10 455
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 13)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	10 455

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité Sous-direction de l'enfance et de la famille Direction générale de la Cohésion Sociale 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III - EMPLOI DE CERTAINES DÉPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV - PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V - UTILISATION DU CREDIT D'IMPOT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Entreprises individuelles : reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée) ⁶

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part du crédit d'impôt
TOTAL		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 10.

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/08/2018 Au titre de l'année civile Néant

Dénomination de l'entreprise	Cabinet GENUYT & Associés	N° Siren : 507680668
Adresse	6 avenue du Coq 75009 PARIS	

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES * ☐ PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
----------------	---------

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

CIC - Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	24 296
AUT - Autres crédits d'impôts	10 454
APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	hors DOM	situé dans les DOM
dont crédit d'impôt relatif aux rémun. versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	347 085	

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).		
---	--	--

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/08/2018			31/08/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	32 983	27 491	5 491	
	Fonds commercial (1)	852 743		852 743	926 743
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	264 721	202 051	62 670	31 289
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 750		3 750	5 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 510		1 510	1 510
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	47 922		47 922	37 548
	TOTAL (II)	1 203 629	229 543	974 086	1 002 090
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 049 732	91 492	958 240	803 014
	Autres créances	319 614		319 614	122 568
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	222		222	222
	DISPONIBILITES	9 621		9 621	6 019
	Charges constatées d'avance	44 812		44 812	38 263
	TOTAL (III)	1 425 001	91 492	1 333 509	970 086
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 628 630	321 035	2 307 595	1 972 176

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

47 922

37 548

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/08/2018

31/08/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	302 001	302 001
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	51 053	51 053
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 200	24 812
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	311 737	191 343
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice	97 641	125 783
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	792 632	694 991
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	29 117	19 105
Provisions	Total des provisions	29 117	19 105
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	607 439	393 449
	Emprunts et dettes financières divers	5 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	395 414	415 494
	Dettes fiscales et sociales	460 975	422 922
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 997	12 115
DETTES (1)	Produits constatés d'avance (1)	15 020	14 100
	Total des dettes	1 485 845	1 258 080
DETTES (1)			
	Ecarts de conversion passif		
DETTES (1)	TOTAL PASSIF	2 307 595	1 972 176
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		97 640,73	125 782,64
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 161 582	1 167 540
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		197 311	262 837

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/08/2018

31/08/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 288 884		2 288 884	2 375 128
	Montant net du chiffre d'affaires	2 288 884		2 288 884	2 375 128
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			23 363	43 474
	Autres produits			817	18 294
	Total des produits d'exploitation (1)			2 313 063	2 436 896
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 215 972	1 255 277
	Impôts, taxes et versements assimilés			37 603	31 775
	Salaires et traitements			679 156	617 477
	Charges sociales du personnel			314 317	276 739
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			20 207	20 023
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			13 023	40 576
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			12 457	
	Autres charges			59	4 787
	Total des charges d'exploitation (2)			2 292 794	2 246 653
RESULTAT D'EXPLOITATION				20 269	190 242

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/08/2018

31/08/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		20 269	190 242
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	16	16
	Total des produits financiers	16	16
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	16 598	23 631
	Total des charges financières	16 598	23 631
RESULTAT FINANCIER		(16 582)	(23 615)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 687	166 627
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	251 250	1 200
	Total des produits exceptionnels	251 250	1 200
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	67 805 75 250	2 223 5 250
	Total des charges exceptionnelles	143 055	7 473
RESULTAT EXCEPTIONNEL		108 195	(6 273)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		14 241	34 571
TOTAL DES PRODUITS		2 564 329	2 438 111
TOTAL DES CHARGES		2 466 688	2 312 329
RESULTAT DE L'EXERCICE		97 641	125 783

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes au 31 Août 2018 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Le Bilan de l'exercice présente un total de **2 307 595** euros.

Le Compte de Résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **Produits** de **2 564 329** euros et un total **Charges** de **2 466 688** euros, dégageant ainsi un **Résultat** de **97 641** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2017** et finit le **31/08/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des Comptes Annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Exception faite des logiciels, les amortissements pour dépréciation sont calculés, suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation probable des biens et selon les modalités suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| - Logiciels | 1 an, |
| - A.A.I Divers | 5 à 10 ans, |
| - Matériel de transport | 4 ou 5 ans, |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 ans, |
| - Mobilier | 3 à 8 ans. |

Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

nette comptable ceci sachant que les actifs ont été évalués, à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les prestations non facturées à la clôture de l'exercice sont valorisées à leur prix de vente.

Provisions pour Risques et Charges

Une provision est constituée chaque fois que l'organe de Direction de la société a la connaissance d'une obligation, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie, au moins équivalente, attendue.

Les provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants.

Résultat exceptionnel

Les produits et les charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments considérés comme extraordinaires ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (sorties d'éléments d'actif, amendes et pénalités, etc ...).

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (C.I.C.E) est, afin de répondre à l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le crédit d'impôt, comptabilisé en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

Il s'élève au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 à 21.133€.

Engagements de Retraite

La Convention Collective prévoit des Indemnités de Fin de Carrière.

Les engagements de la société sont provisionnés pour les salariés pour lesquels il est estimé qu'il existe une probabilité importante que l'indemnité soit due.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Au 31 août 2018, la provision comptabilisée s'élève à 29 117€.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	955 189		6 377		75 840	885 726
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	955 189		6 377		75 840	885 726
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal, agencement, aménagement divers	125 841				4 398	121 443
	Matériel de transport			40 998			40 998
	Matériel de bureau, mobilier	117 895		9 704		25 319	102 280
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	243 736		50 702		29 717	264 721
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	5 000				1 250	3 750
	Autres titres immobilisés	1 510					1 510
	Prêts et autres immobilisations financières	37 548		10 374			47 922
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	44 058		10 374		1 250	53 182
TOTAL		1 242 983		67 453		106 807	1 203 629

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	28 446	886	1 840	27 491
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 446	886	1 840	27 491
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	117 662	4 439	4 398	117 703
	Matériel de transport		1 556		1 556
	Matériel de bureau, mobilier	94 785	13 326	25 319	82 793
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		212 447	19 321	29 717	202 051
TOTAL		240 893	20 207	31 557	229 543

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	19 105	12 457	2 445	29 117
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 105	12 457	2 445	29 117
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	88 689	13 023	10 219	91 492
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	88 689	13 023	10 219	91 492
TOTAL GENERAL		107 794	25 480	12 664	120 609
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			25 480	12 664	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

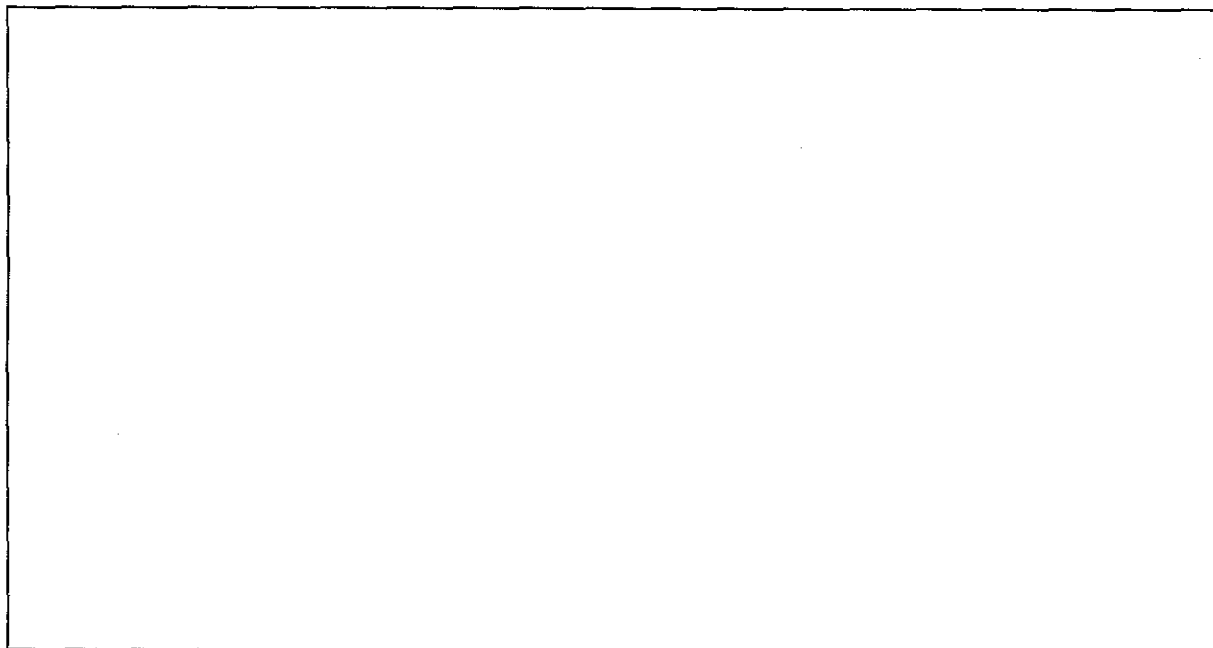
		31/08/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	47 922	47 922	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 049 732	1 049 732	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	400	400	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	31 243	31 243	
	Taxes sur la valeur ajoutée	74 420	74 420	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	28 308	28 308	
	Groupe et associés (2)	154 310	154 310	
	Débiteurs divers	30 933	30 933	
	Charges constatées d'avances	44 812	44 812	
	TOTAL DES CREANCES	1 462 080	1 462 080	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	197 311	197 311		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	410 128	90 864	245 534	73 730
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	5 000		5 000	
	Fournisseurs et comptes rattachés	395 414	395 414		
	Personnel et comptes rattachés	136 231	136 231		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 184	82 184		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	228 138	228 138		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	14 422	14 422		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	1 997	1 997		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	15 020	15 020		
	TOTAL DES DETTES	1 485 845	1 161 582	250 534	73 730
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		334 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		54 164			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/08/2018	31/08/2017	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	160 383	202 975	(42 593)	-20,98
Autres créances	28 308	25 875	2 433	9,40
TOTAL	188 691	228 850	(40 159)	-17,55



ANNEXE - Elément 6.11

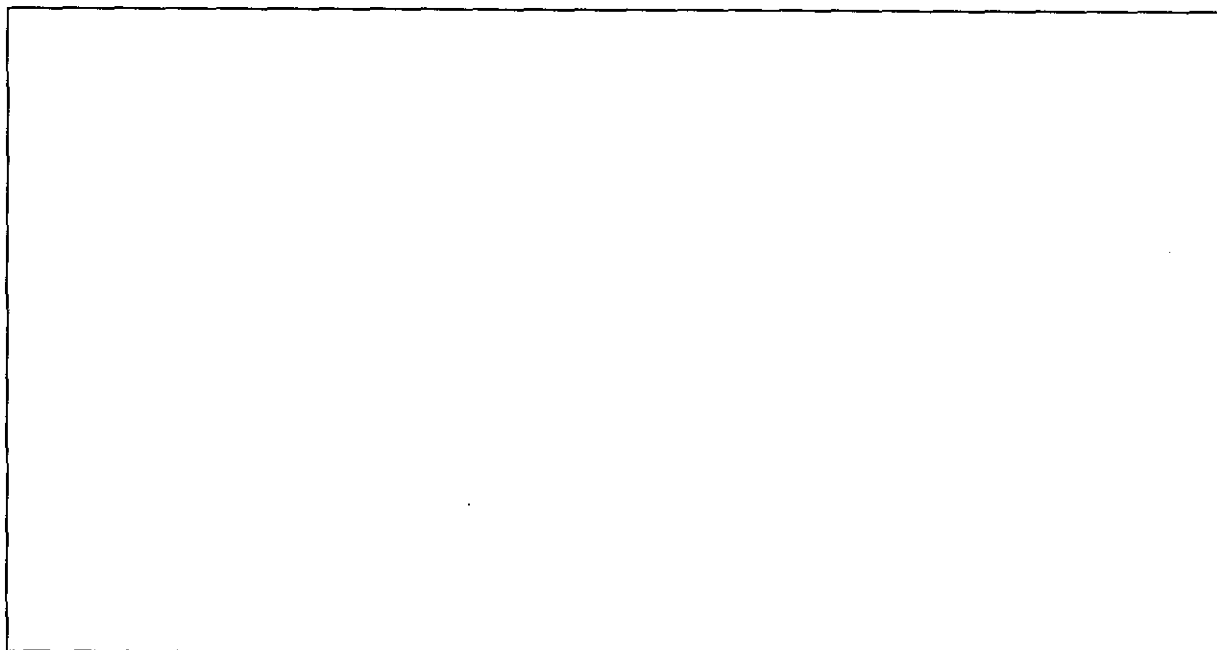
Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/08/2018	31/08/2017	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 338	(1 338)	-100,00
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 506	49 412	18 094	36,62
Dettes fiscales et sociales	144 537	150 375	(5 838)	-3,88
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes		9 835	(9 835)	-100,00
TOTAL	212 043	210 960	1 083	0,51

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance (avec détail)

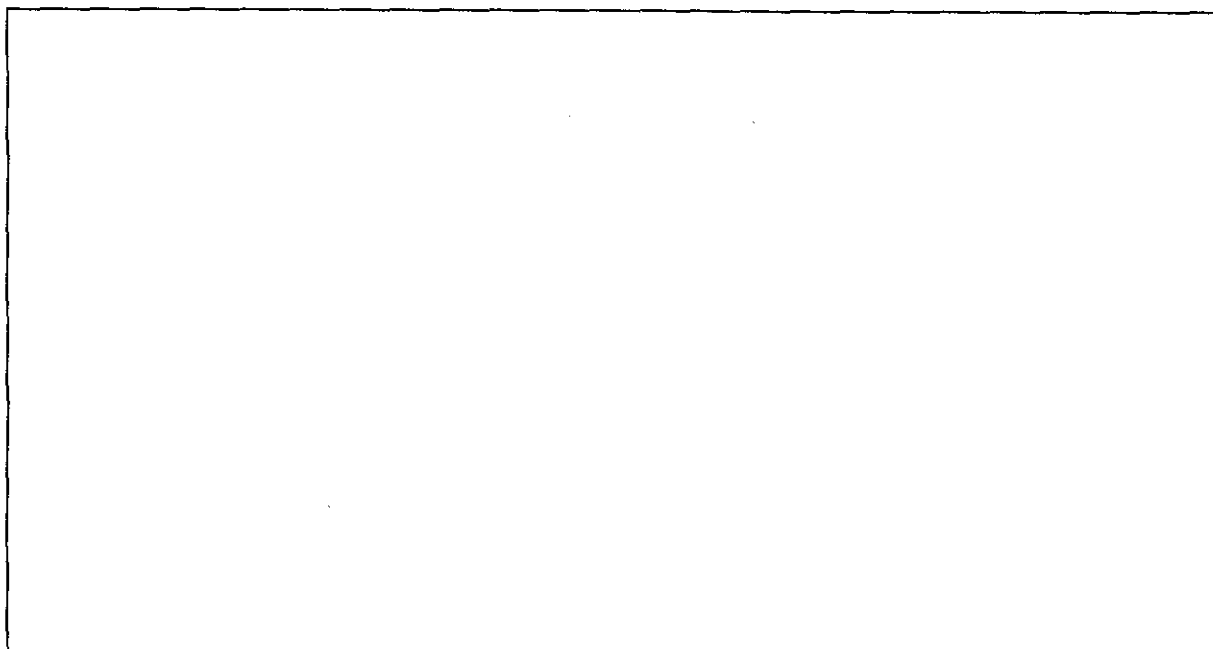
Etat exprimé en euros	31/08/2018	31/08/2017	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	15 020	14 100	920	6,52
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	15 020	14 100	920	6,52



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/08/2018	31/08/2017	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	44 812	38 263	6 549	17,12
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	44 812	38 263	6 549	17,12



ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/08/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		302 001,00	1,0000	302 001,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		302 001,00	1,0000	302 001,00

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/08/2014	31/08/2015	31/08/2016	31/08/2017	31/08/2018
CAPITAL en fin d'exercice	Capital social	1 000 200	1 000 200	302 001	302 001	302 001
	Nombre d'actions ordinaires	1 000 200	1 000 200	302 001	302 001	302 001
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
	- Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	2 482 443	2 701 574	2 432 271	2 375 128	2 288 884
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	136 258	254 277	(1 095)	182 330	144 904
	Impôts sur les bénéfices	28 028	40 597	21 022	34 571	14 241
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	93 186	137 022	52 546	125 783	97 641
	Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions					
	Dividende attribué					
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	19	19	19	19	19
	Montant de la masse salariale	711 251	712 757	702 518	617 477	679 156
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	309 820	304 995	328 973	276 739	314 317